

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **10 octobre 2025**

Délibération n°

OBJET

Quartier Vauban-Esquermes - Mise à disposition des locaux de la parcelle cadastrale KP n° 45 au profit de l'association SAFE Lille - Gratuité.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la communauté scientifique alerte quant à l'impact des activités humaines sur la survie des espèces sauvages. La perte de biodiversité, à Lille comme dans une grande partie de la région Hauts-de-France, présente un tableau préoccupant, particulièrement pour la faune sauvage. Des espèces ont déjà disparu du territoire métropolitain et, tous les 5 ans, c'est une espèce d'oiseau de plus que nous ne revoyons plus. Lille a un besoin prégnant d'un centre de soins d'urgence pour venir en aide à sa petite faune sauvage locale en détresse.

Dans un esprit de défense de la petite faune sauvage et des écosystèmes, la Ville soutient la démarche des associations de protection animale mobilisées pour cette cause.

L'association SAFE LILLE, acronyme de Secours aux Animaux de la Faune Environnante de Lille, a été fondée pour soigner la petite faune sauvage en péril. Elle est constituée de membres d'associations naturalistes et de protection animales, vétérinaires, soigneurs et bénévoles. Elle souhaite à ce titre gérer un centre de soins d'urgence pour venir en aide aux animaux retrouvés blessés, dénutris ou en détresse.

Ce dispositif permettra de combler un manque dans le maillage territorial du département et de la région, en répondant aux sollicitations des habitants de Lille et environs, et de toute personne découvrant un petit animal sauvage en situation de détresse, aucune autre structure n'existant dans un périmètre géographique proche.

Le bâtiment avenue Léon Jouhaux, propriété de la Ville, présentant une surface de 85 m² sur deux niveaux et repris au cadastre sous la section KP n° 45, a été identifié pour l'implantation du centre de soins d'urgence et, dans le jardinnet, de petites volières et d'enclos.

Une permanence sera assurée dans la journée, pour les prises en charge de soins vétérinaires, de chirurgies, de petits temps de convalescence avant des relâchers au taquet et retrouver leur liberté.

La sensibilisation des habitants à la connaissance et au respect de la petite faune sauvage, à la réduction d'interactions humaines en ville sera menée conjointement.

En parallèle, deux volières sont installées sur le site du Pavage (parcelle cadastrée section EV n° 41, 24 avenue Léon Jouhaux), l'une pour les petits oiseaux et l'autre, pour les petits rapaces en attente de transfert ou en convalescence, ces équipements étant financés et installés par l'association.

Ces mises à disposition seront contractualisées par convention d'occupation du domaine public qui débutera à la date d'entrée dans les lieux pour une durée d'un an renouvelable expressément pour la même durée.

Conformément à l'article L. 2125-1 alinéa 3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte tenu de l'intérêt local des actions menées par l'association, la mise à disposition est proposée à titre gratuit.

Les charges inhérentes à cette occupation seront supportées par l'association, une exonération de charges sera accordée pour la 1^{ère} année d'occupation.

En accord avec la :

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Transition écologique, de l'Urbanisme, de la Nature, des Mobilités, de l'Habitat, des Espaces publics	29/09/25

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la mise à disposition gratuite des locaux de la parcelle cadastrale KP n° 45 présentant une surface de 85 m², du jardinet attenant ainsi que l'autorisation d'installation de deux volières sur le site du Pavage au profit de l'association SAFE LILLE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publiée le

Réception en Préfecture le

Pour le Maire de Lille et par délégation,
la Conseillère déléguée au Bien-être
animal

Christelle LIBERT

Le secrétaire de séance,